



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt quatre du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 17 février 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Patrick DOUILLARD, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Valérie ARTAUD, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Marilyne PERIER, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Marilyne PERIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Marie-Jeanne BENOIT, Joël BONNAUD, Claude MORIN, Priscilla CHEVRIER.

Marie-Jeanne BENOIT ayant donné pouvoir à Joseph BONNEAU.  
Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.  
Claude MORIN ayant donné pouvoir à Sylvie JOURDAIN.  
Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

---

### Ordre du jour :

#### A. Présentation du CME

#### B. Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### C. FINANCES

- Comptes administratifs 2014 :
  - Commune,
  - Assainissement,
  - Lotissement du Chapeau Rouge,
  - Lotissement du Fief du Rocher,
- Comptes de gestion 2014,
- Eglise : subvention Conseil Général,
- Renouvellement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS,
- Marché fournitures de repas,
- Pit'Choun - subvention 2015,
- Subvention Comité des Fêtes,
- Subvention OGEC Ecole Sainte Marie,
- Subvention RASED,
- Admission en non-valeur.

#### D. RESEAU CHALEUR BOIS ENERGIE

- Compte administratif 2014,
- Compte de gestion 2014.

#### **E. TRAVAUX - BATIMENT**

- Travaux en cours
- SyDEV : - Travaux neufs d'éclairage - Rénovation suite visite n°3 d'octobre et n° 4 de décembre 2014.

#### **F. DEMANDEURS D'EMPLOI**

#### **G. DIVERS**

- Avis sur la demande présentée par la SAS FPV INDUSTRIES en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de fabrication de menuiseries en bois, pvc et aluminium à ANTIGNY
- Personnel : Règlement intérieur
- Communauté de Communes : modification des statuts relatif au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et « Coordination et animation de la santé », ainsi que de l'habilitation à instruire les autorisations du droit des sols (ADS)
- Référent élu bibliothèque.

#### **H. QUESTIONS DIVERSES**

- Elections départementales des 22 et 29 mars

### **Approbation du procès verbal de la réunion du 26 janvier 2015**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

## **A – Présentation CME**

Patrick PARANTHOËN informe le Conseil que les enfants du CME ont choisi de créer 3 commissions afin de préparer différents projets (Sport, environnement-cadre de vie, loisirs et animations) et demande à chaque enfant de se présenter.

Suite à cette présentation, différents projets ont été évoqués :

*- mettre des robinets à extinction automatique dans les écoles ou encore récolter les bouchons pour aider les personnes âgées.*

*J'aimerais aussi installer des moulins à vent dans les espaces verts pour leur donner plus de vie !*

*- construire une garderie pour les animaux, planter des fleurs et des arbres.*

*- faire venir une école de cirque pour les enfants des écoles de la Châtaigneraie et ainsi nous présenterions un spectacle de fin d'année devant nos parents.*

## **B – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire**

### **1. Droit de préemption**

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 16 décembre 2014 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 24 rue des Trois Moulins, Section ZB n° 159, 160,
- Terrain situé 33 rue du Maréchal de Lattre, Section AD n° 47, 427, 428,
- Terrain situé 24 rue Croix du Tour, Section AD n° 244-292-276-277 et les 31/94èmes du 274 et le lot n°12 du 735

- Terrain situé Venelle des Tisserands, Section AD n° 614,
- Terrain situé 15 bis rue des Douves du Château, Section AI n° 135,
- Terrain situé 11 rue de la Chapelle, Section AE n° 44, 46,

## 2. Finances

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions qu'il a prises depuis le 16 décembre 2014 relatives à :

- l'approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société SAET pour l'étude hydraulique sur le secteur du Fief Tardy, pour un montant de :
  - tranche ferme (Diagnostic, études préliminaires et avant-projet) : 2750.00 HT soit 3 300.00 € TTC,
  - tranche conditionnelle 1 (PRO et EXE): 2 000.00 HT soit 2400.00 TTC
  - tranche conditionnelle 2 (ACT, DET, et AOR°: 1750.00 HT soit 2100.00 TTC.
- l'approbation du devis de Gildas BELAUD pour la fourniture d'un coffret électrique pour la station d'épuration, pour un montant total de 1 956.69 HT soit 2 348.03 € TTC,

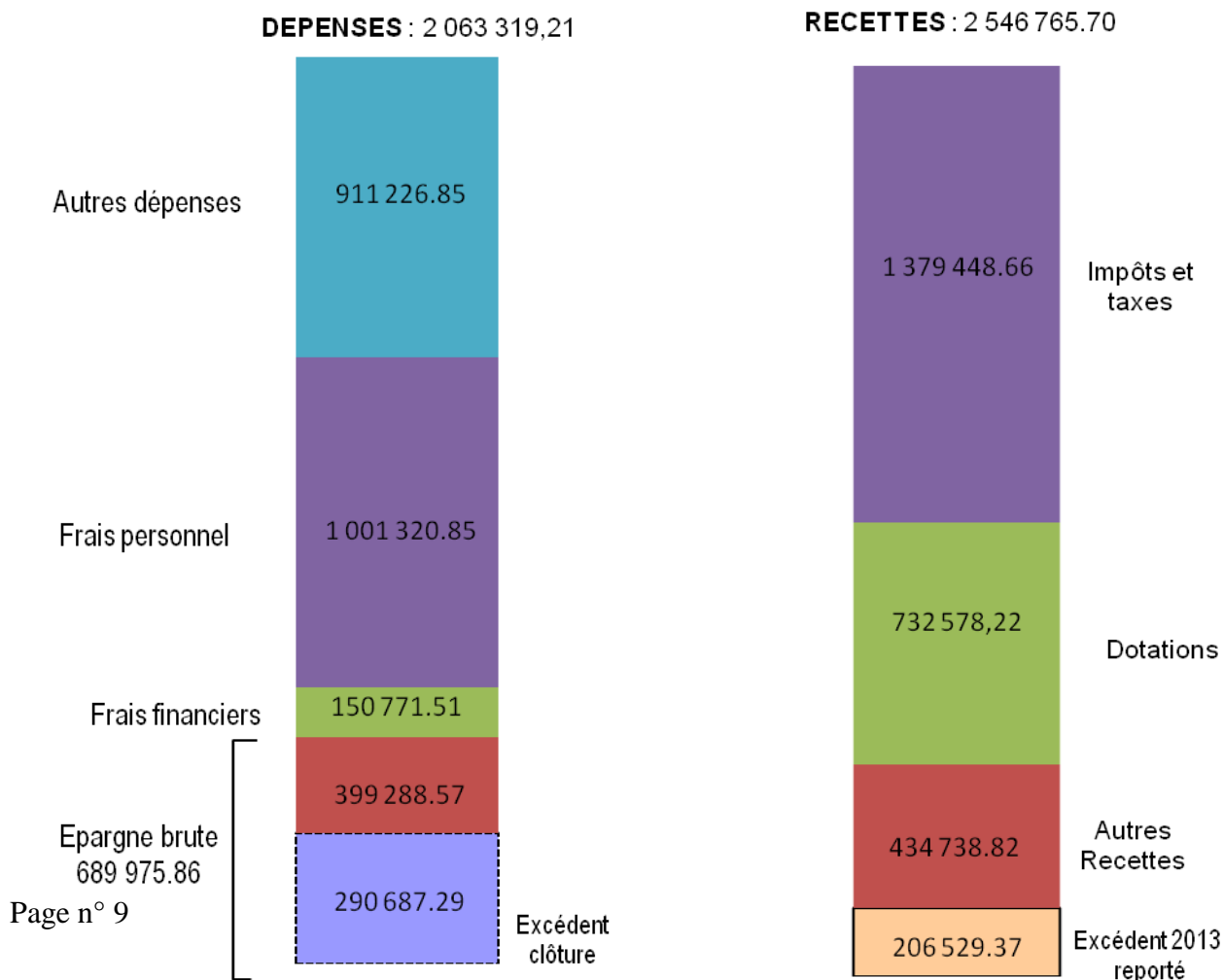
## C – FINANCES

### 1. Comptes administratifs 2014 :

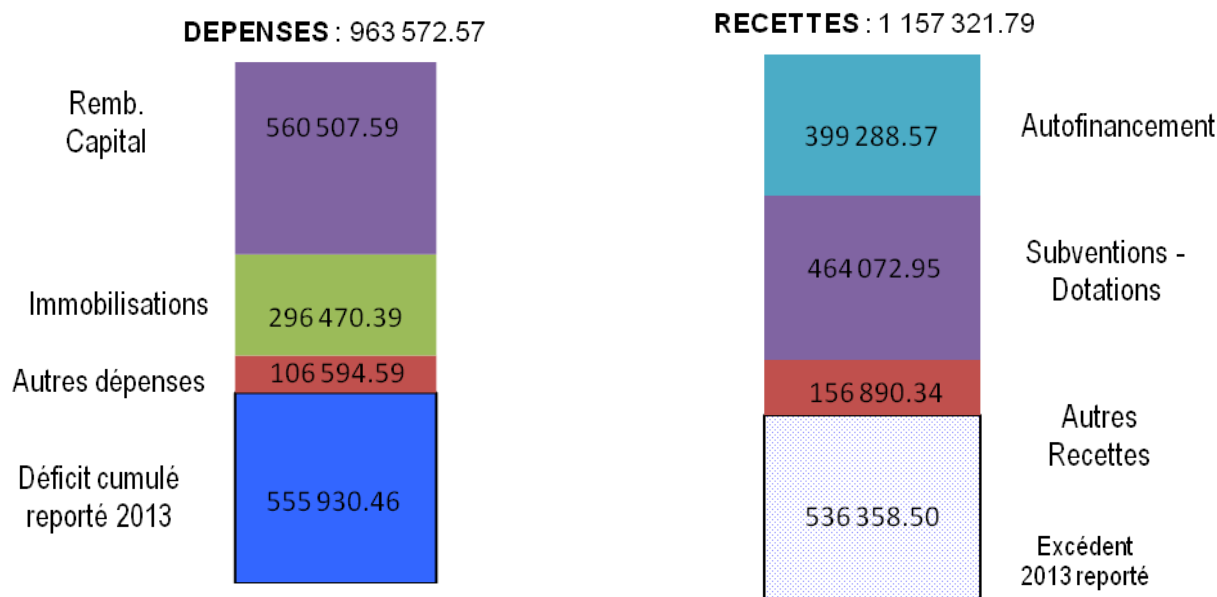
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2014

- *Commune*

## **FONCTIONNEMENT**



# INVESTISSEMENT



- **Assainissement**

## FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
011 Charges à caractère général	88 132,39 €	70 Produits de gestion	197 376,28 €
012 Charges de personnel	14 700,00 €	75 Autres produits gestion	
Autres charges gestion		77 Produits exceptionnels	
65 courante	953,88 €	777 Amortissements	39 610,36 €
66 Charges financières	7 748,57 €		
67 Charges exceptionnelles	535,41 €		
68 Amortissements	55 675,31 €		
OO2 Déficit			
	<b>167 745,56 €</b>		<b>236 986,64 €</b>
		002 Excédent reporté	28 204,34 €
			<b>265 190,98 €</b>
	↓	<b>97 445,42 €</b>	<b>Excédent de clôture</b>

## INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	Prog. 169 Station Epuraton	Prog. 87 Réseau E.U.	TOTAL
23 Immo. en cours	3 552,02 €	69 309,60 €	72 861,62 €

203 Frais et études			0,00 €
	<u>3 552,02 €</u>	<u>69 309,60 €</u>	<u>72 861,62 €</u>
139 Subv. compte résultat			39 610,36 €
16 Emprunts			22 619,88 €
001 Déficit reporté			<u>79 549,33 €</u>
			<b>214 641,19 €</b>
<b><u>RECETTES</u></b>			
131 Subvention d'équipement			15 515,75 €
28 Amortissements			<u>55 675,31 €</u>
	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>71 191,06 €</u>
106 Réserves			79 549,33 €
1641 Emprunt			
2 Excédent reporté			
			<u>150 740,39 €</u>
	<b>Déficit de clôture</b>	<b>-63 900,80 €</b>	

- **Lotissement du Chapeau Rouge**

**Section Fonctionnement**

DÉPENSES

6015 terrains à aménager	
6045 Etudes et Prestations	
6522 Reversement Bud. Ann.	19 014,62 €
71355 Variation stocks	9 184,02 €
	<u>28 198,64 €</u>

RECETTES

7015 Vente de terrains	28 198,30 €
7788 Produits exceptionnels	
	<u>28 198,30 €</u>

**Section Investissement**

DÉPENSES

3555 Terrains aménagés	
16874 Dette envers collec	9 184,02 €
	<u>9 184,02 €</u>

RECETTES

16874 Dette envers collec	
3555 Terrains aménagés	9 184,02 €
	<u>9 184,02 €</u>

- **Lotissement le Fief du Rocher**

**Section Fonctionnement**

DÉPENSES

6015 Terrains à aménager	31,33 €
605 Travaux	143 217,89 €

RECETTES

608	Frais accessoires	20 774,14 €			
66111	Intérêts des emprunts	20 774,14 €			
6045	Etudes et Prestations	2 623,11 €	7015	Vente de terrains	
6522	Reversement Bud. Ann.		71355	Variation stocks	575 363,92 €
71355	Variation stocks	408 717,45 €	796	Transfert de charges financières	20 774,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>596 138,06 €</b>			<b>596 138,06 €</b>

### Section Investissement

#### DÉPENSES

3555	Terrains aménagés	575 363,92 €
16874	Dettes envers collec	
1641	Emprunts	27 012,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>602 376,22 €</b>

#### RECETTES

16874	Dettes envers collec	53 941,92 €
3555	Terrains aménagés	408 717,45 €
1641	Emprunts	
oo1	Excédent	139 716,85 €
<b>TOTAL</b>		<b>602 376,22 €</b>

0,00 € Excédent de clôture

### Délibération n° 15.02.24.005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TRICOIRE, Maire-Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs 2014 dressés par Monsieur Joseph BONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

PRÉSENTS	18
SUFFRAGES EXPRIMÉS	21
POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	1

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		206 529.37	555 930.46		555 930.46	206 529.37
Part affectée investissement				536 358.50		536 358.50
Opérations de l'exercice	2 063 319.21	2 546 765.70	963 572.57	620 963.29	3 026 891.78	3 167 728.99
<b>TOTAUX</b>	<b>2 063 319.21</b>	<b>2 753 295.07</b>	<b>1 519 503.03</b>	<b>1 157 321.79</b>	<b>3 582 822.24</b>	<b>3 910 616.86</b>
Résultats de clôture		689 975.86	362 181.24		362 181.24	689 975.86
Restes à réaliser			40 260.83	3 153.50	40 260.83	3 153.50
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>689 975.86</b>	<b>402 442.07</b>	<b>3 153.50</b>	<b>402 442.07</b>	<b>693 129.36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>290 687.29</b>

**COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 204.34	79 549.33		79 549.33	28 204.34
Opérations de l'exercice	167 745.56	236 986.64	135 091.86	150 740.39	302 837.42	387 727.03
<b>TOTAUX</b>	167 745.56	265 190.98	214 641.19	150 740.39	382 386.75	415 931.37
Résultats de clôture		97 445.42	63 900.80		63 900.80	97 445.42
Restes à réaliser			11 447.98			
<b>TOTAUX CUMULES</b>		97 445.42	75 348.78		75 348.78	97 445.42
RESULTATS DEFINITIFS						22 096.64

**COMPTE ANNEXE Lotissement Chapeau Rouge**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	28 198.64	28 198.64	9 184.02	9 184.02	37 382.66	37 382.66
<b>TOTAUX</b>	28 198.64	28 198.64	9 184.02	9 184.02	37 382.66	37 382.66
Résultats de clôture	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	0	0

**COMPTE ANNEXE Lotissement Fief du Rocher**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				139 716.85		139 716.85
Opérations de l'exercice	596 138.06	596 138.06	602 376.22	462 659.37	1 198 514.28	1 058 797.43
<b>TOTAUX</b>	596 138.06	596 138.06	602 376.22	602 376.22	1 198 514.28	1 198 514.28
Résultats de clôture	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0	0	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	0	0

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Patrick DESLANDES demande si une présentation synthétique des comptes peut-être envisagée pour la prochaine fois.*

**2. Comptes de gestion 2014**

**Délibération n° 15.02.24.006**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à renouveler, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que toutes les opérations sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2014,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **3. Eglise : subvention Conseil Général**

#### **Délibération n° 15.02.24.007**

Suite à l'effondrement d'un pied de voûte du bas côté nord, la Commune souhaite lancer une opération de restauration de l'église. Dans un premier temps les travaux envisagés sont :

- Réparation de la voûte dégradée du bas-côté nord,
- Réfection de la couverture en zinc et de toutes les zingueries du bas-côté nord,
- Réfection des abat-sons en bois de la chambre des cloches.

L'estimation de ces travaux de restauration s'élève à 387 400.00 € HT.

Le taux de subvention est de 15 % à 25 % du montant HT plafonné à 300 000.00 € H.T. de dépenses subventionnables.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**ACCEPTE** le projet défini ci-dessus.

**ARRETE** le plan de financement.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide financière pour la restauration de l'église.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.



#### **4. Renouveaulement de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS**

##### **Délibération n° 15.02.24.008**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence des aides à la pierre, le Conseil Général de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » avec une ouverture à l'acquisition amélioration et aux terrains dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que l'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par la commune à hauteur de 1 500 € et de 1 500 € par le Conseil Général de Vendée.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- répondre aux plafonds de ressources PLS pour une accession directe et PSLA pour une accession sécurisée,
- construire ou acquérir un logement neuf ou en location-accession en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- acquérir un logement ancien situé en centre bourg bénéficiant d'une étiquette initiale égale à D, E ou F et réaliser des travaux avec un gain de performance énergétique d'au moins 30 %.

Une prime complémentaire de 1 500 € sera versée par le Conseil Général aux ménages en accession directe à la propriété d'un logement neuf sur une parcelle inférieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>.

L'aide du Conseil Général est conditionnée au versement par la commune ou la communauté de communes du lieu d'implantation d'une prime de 1 500 € minimum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait s'associer au Conseil Général pour cette Eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1 500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3 000 € ou 4 500 € pour les terrains inférieurs à 500 m<sup>2</sup>. Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir faire reconnu en matière de conseil au financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DÉCIDE**:

- de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass » telle qu'exposée ci-dessus,
- de retenir les critères du Conseil Général pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1 500 € quelle que soit la composition de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à **10** par année civile,
- d'autoriser le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
  - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
  - offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
  - attestation de propriété délivrée par le notaire,

- Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour une acquisition-amélioration et factures travaux concourant au gain énergétique de 30%.
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

*Départ de Madame Hélène TURCAUD à 22 H 10.*

## **5. Marché fournitures de repas**

### **Délibération n° 15.02.24.009**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le marché de fournitures de repas arrive à échéance au 31 mars 2015, une nouvelle consultation a été lancée afin de passer un marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas d'une durée d'un an renouvelable 2 fois pour un montant annuel maximum de 45 000.00 € par reconduction expresse.

Suite à la consultation pour le marché de fourniture de repas en liaison froide, 2 entreprises ont déposé une offre :

- Restoria : Parc de l'Angevinière – 12 rue Georges Mandel – 49009 ANGERS
- Poitou Resto : 13 rue de la République 86061 POITIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la Société Restoria.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la candidature de la Société Restoria – Parc de l'Angevinière – 12 rue Georges Mandel – 49009 ANGERS pour le marché de fourniture de repas pour un montant annuel maximum de 45 000.00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché.

## **6. Pit'Choun – subvention 2015**

### **Délibération n° 15.02.24.010**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention d'objectifs pour la gestion du Multi-accueil.

Cette convention définit les conditions de participation de la commune au fonctionnement de la structure, un échancier prévoit le versement d'acompte fin janvier, fin avril, fin juillet, fin octobre et le solde au 30 mai de l'année N+1. Le montant estimatif de la participation de la commune s'élève à 80 000.00 € pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil à 20 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** de verser à l'association Pit'Choun un acompte de 20 000.00 € sur la subvention pour l'année 2015 estimée à 80 000.00 € comme prévu dans la convention d'objectifs.

## 7. Subvention Comité des Fêtes

### Délibération n° 15.02.24.011

Sur proposition de la commission culturelle, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 236.88 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du spectacle du 18 octobre lors de la Balade d'automne 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 236.88 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du spectacle du 18 octobre lors de la Balade d'automne 2014.

## 8. Subvention OGEC Ecole Sainte Marie

### Délibération n° 15.02.24.012

Vu l'article L533-1 du code de l'Education : « les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignements qu'il fréquente » qui donne la possibilité à la commune de verser une aide dans un souci d'équité,

Vu la demande de subvention présentée par l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie concernant la prise en charge des frais de personnel pour la pause méridienne,

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'attribution éventuelle d'une subvention pour l'année 2014, et soumet les propositions suivantes :

- 1 – **pas de subvention**
- 2 – **5 320.00 €**
- 3 – **10 479.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **2** voix pour la proposition 1, **15** voix pour la proposition 2 et **2** voix pour la proposition 3 et **2** blancs,

**DÉCIDE** de verser une subvention de 5 320.00 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie dans le cadre d'une aide à caractère social pour la restauration scolaire pour l'année 2014.

## 9. Subvention RASED

### Délibération n° 15.02.24.013

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de participation au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Chantonay. 140 élèves des écoles publiques de la Commune sont concernés, la participation s'élève à 1.50 € par élève.

Monsieur le Maire propose de contribuer au financement du fonctionnement de ce réseau d'aides à hauteur de 1.50 € x 140 élèves = 210.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Chantonay pour l'année 2014-2015 la somme de deux cent dix euros (210.00 €).

## 10. Admission en non-valeur

### Délibération n° 15.02.24.014

Monsieur le Trésorier nous a informé qu'il lui a été impossible de procéder au recouvrement de 436.27 € (titres n° 14-16-24-29-32 et 44/2013) sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**DECIDE** d'admettre en non valeur les titres n° 14-16-24-29-32 et 44/2013 du budget Assainissement pour un montant de 436.27 €.

## D – RESEAU CHALEUR BOIS ENERGIE

### 1. Compte administratif 2014

#### Section Investissement

##### DÉPENSES

2031 Frais d'études  
2131 Bâtiments 17 412,00 €

17 412,00 €

##### RECETTES

1318 Subvention ADEME  
oo1 Excédent 343 204,08 €

343 204,08 €

325 792,08 €

Excédent  
de clôture

#### Section Fonctionnement

##### DÉPENSES

0,00 €

##### RECETTES

0,00 €

### Délibération n° 15.02.24.015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TRICOIRE, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Joseph BONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

PRÉSENTS	17
SUFFRAGES EXPRIMÉS	19
POUR	19
CONTRE	0

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice			17 412.00	343 204.08	17 412.00	343 204.08
TOTAUX			17 412.00	343 204.08	17 412.00	343 204.08
Résultats de clôture Restes à réaliser				325 792.08		325 792.08
TOTAUX CUMULES						325 792.08
RESULTATS DEFINITIFS						325 792.08

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2. Compte de gestion 2014

### Délibération n° 15.02.24.016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à renouveler, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2013, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que toutes les opérations sont justifiées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## E – TRAVAUX - BATIMENTS

- **Travaux en cours**

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- **Assainissement** : le dégrilleur sera en fonction d'ici une quinzaine de jours dès lors que les services techniques auront installé le compteur électrique. Des travaux sur le réseau ont été réalisés dans la peupleraie près de la station d'épuration.
- **Haie** : plusieurs haies ont été arrachées (parking de la mairie, Bonséjour,...).
- **Eglise** : un devis a été réalisé par un cordiste afin de vérifier les dalles ainsi que de sécuriser les abat-sons, montant 900.00 €.
- **Ordures ménagères** : une rencontre a eu lieu avec le SCOM et le propriétaire de la rue de la République, les containers collectifs ont été retirés au profit de containers individuels. L'emplacement de dépôt des containers de la rue du Docteur Epron a été revu afin d'améliorer la sécurité à la sortie de cette rue.
- **Peinture routière** : une opération de peinture va être réalisée avec le soutien de la Communauté de Communes au printemps.
- **Ecoles publiques** : une réunion concernant la sécurité aux abords des écoles est programmée le 7 mars.

- **SyDEV : - Travaux neufs d'éclairage – Rénovation suite visite n°3 d'octobre et n° 4 de décembre 2014**

- **Remise à niveau n° 3 d'octobre**

### Délibération n° 15.02.24.017

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de remise à niveau n° 3 au niveau de l'éclairage public sont nécessaires.

Le SyDEV nous a adressé la convention pour ces travaux.

Montant des travaux	463.00 € TTC
---------------------	--------------

Participation de la commune	<b>270.00 €</b>
-----------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition du SyDEV pour les travaux de remise à niveau n°3, moyennant une participation communale de 270.00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Remise à niveau n° 4 de décembre**

### Délibération n° 15.02.24.018

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de remise à niveau n° 4 au niveau de l'éclairage public sont nécessaires.

Le SyDEV nous a adressé la convention pour ces travaux.

Montant des travaux	1 046.00 € TTC
---------------------	----------------

Participation de la commune **610.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition du SyDEV pour les travaux de remise à niveau n°4, moyennant une participation communale de 610.00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

## **F - DEMANDEURS D'EMPLOI**

Au 15 janvier 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 175 personnes (81 hommes et 94 femmes) soit 11.45 % de la population active.

Au 15 février 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 176 personnes (83 hommes et 93 femmes) soit 11.51 % de la population active.

## **G – DIVERS**

- ***Avis sur la demande présentée par la SAS FPV INDUSTRIES en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de fabrication de menuiseries en bois, PVC et aluminium à ANTIGNY***

### **Délibération n° 15.02.24.019**

La SAS FPV Industries a déposé une demande en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de fabrication de menuiseries en bois, PVC et aluminium sur la commune d'Antigny, installation soumise à autorisation. Cette procédure nécessite une consultation du public dans la commune d'Antigny, du 2 au 27 février 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**NE S'OPPOSE PAS** à ce projet.

- ***Personnel : Règlement intérieur***

Nicolas MAUPETIT présente au Conseil le règlement intérieur pour le personnel. Il avise celui-ci que le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Vendée à émis un avis favorable en date du 17 novembre 2014.

Après discussion, le Conseil a souhaité que ce point soit revu lors du prochain conseil afin que chacun puisse prendre connaissance du contenu avant toute décision.

- ***Communauté de Communes : modification des statuts relatif au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et « Coordination et animation de la santé », ainsi que de l'habilitation à instruire les autorisations du droit des sols (ADS)***

## **Délibération n° 15.02.24.020**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-17 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2014, dûment notifiée au Maire de la Commune, portant projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie pour les étendre à la Compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et « Coordination et animation de la santé », ainsi que de l'habilitation à instruire les autorisations du droit des sols (ADS) ;

Considérant que le Conseil communautaire, par sa délibération en date du 10 décembre 2014, a décidé de proposer à ses communes membres d'approuver la modification de ses statuts pour leur ajouter la Compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et « Coordination et animation de la santé », ainsi que de l'habilitation à instruire les autorisations du droit des sols (ADS), sans modification des attributions de compensation des communes ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, il convient de délibérer sur le transfert de cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, et qu'à défaut d'en avoir délibéré dans le délai de 3 mois à compter de la date de notification au Maire de la délibération de la Communauté de Communes, le Conseil municipal sera réputé avoir donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie consistant en l'ajout de la compétence la Compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » et « Coordination et animation de la santé », ainsi que de l'habilitation à instruire les autorisations du droit des sols (ADS), tel que présenté en annexe de la présente délibération, étant précisé :

- \* que cette modification ne sera exécutoire que lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral pris en cas de majorité qualifiée des conseils municipaux de l'ensemble des communes membres ;
- \* qu'elle ne donnera pas lieu à modification de l'attribution de compensation de la Commune ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

- ***Référent élu bibliothèque***

Patrick PARANTHOËN informe le Conseil que Valérie ARTAUD est volontaire pour être référente communal à la bibliothèque.

## **H – QUESTIONS DIVERSES**

- ***Elections départementales des 22 et 29 mars***

Monsieur le Maire informe le Conseil que les 22 et 29 mars prochain il y aura les élections départementales et indique les permanences de chacun. Il demande d'informer la mairie rapidement s'il y a impossibilité d'assurer celles-ci.

- ***Planning des permanences exposition de printemps***

Un message va être envoyé pour que chacun puisse indiquer ses disponibilités.



## • Réunion du Conseil Municipal – année 2015

Monsieur le Maire propose de fixer les dates des prochaines réunions de Conseil Municipal pour l'année 2015 (sous réserve de toute modification) :

- Mardi 12 mai
- Mardi 9 juin
- Mardi 7 juillet
- Mardi 15 septembre
- Mardi 13 octobre
- Mardi 10 novembre
- Mardi 8 décembre

## • Réunions et Manifestations :

### ○ Manifestations :

- Carnaval le **27 mars** à 15 H Parc de la Mairie
- Vernissage expo de printemps le **27 mars** à 19 H

### ○ Commissions :

- Culture le **25 Février** à 20 H
- Permis de Construire le **9 Mars** à 18 H
- Cimetière le **10 Mars** à 20 H
- Infocom le **17 Mars** à 18 H 30

## Communication - Information

Jean-Pierre TRICOIRE informe le Conseil des différentes manifestations qui vont avoir lieu sur la commune (18 avril : 50 ans du Comité des Fêtes, 21 mars : concert Chantappart, ...).

## Communauté de Communes

Patrick PARANTHOËN informe le conseil que la Communauté de Communes va investir pour la mise en montée du haut débit.

Rappel des délibérations prises :

- 15.02.24.005 – Comptes Administratifs 2014
- 15.02.24.006 – Comptes de Gestions
- 15.02.24.007 – Eglise : Subvention Conseil Général
- 15.02.24.008 – Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS par le Conseil Général de la Vendée
- 15.02.24.009 – Marché fourniture de repas
- 15.02.24.010 – Subvention Association Pit'Choun
- 15.02.24.011 – Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes
- 15.02.24.012 – Subvention – OGEC Ecole Sainte Marie
- 15.02.24.013 – RASED – Participation Communale
- 15.02.24.014 – Admission en non-valeur
- 15.02.24.015 – Compte administratif 2014 – Réseau Chaleur Bois Energie
- 15.02.24.016 – Compte de Gestion – Budget Réseau Chaleur Bois Energie
- 15.02.24.017 – SyDEV : Remise à niveau n° 3 d'octobre 2014
- 15.02.24.018 – SyDEV : Remise à niveau n° 4 de décembre 2014
- 15.02.24.019 – Avis sur autorisation simplifiée d'une installation de fabrication de menuiseries en bois, PVC et aluminium à ANTIGNY
- 15.02.24.020 – Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes